

COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique, Dr MANAOUNDA Malachie, informe l'opinion publique qu'en date des 17 et 19 mai 2026, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Centre Africain de Prévention et de Contrôle de la Maladie (CDC Afrique) ont respectivement déclaré l'Urgence de Santé Publique de Portée Internationale et l'Urgence de Santé Publique de Sécurité Continentale.

A la suite de ce déclenchement, le Ministre de la Santé Publique rappelle que la maladie à virus Ebola est une zoonose, car elle est principalement transmise à l'homme par l'animal. Les animaux en cause sont les chauves-souris frugivores, les primates et d'autres mammifères sauvages. La transmission interhumaine survient par contact direct avec le sang ou les liquides biologiques d'une personne malade ou décédée, par contact avec des objets ou des surfaces contaminés, ainsi que lors des rites funéraires et lors de la manipulation des corps.

La maladie se manifeste par une fièvre élevée d'apparition brutale, rebelle aux traitements habituels, accompagnée d'une fatigue intense, de céphalées, de douleurs musculaires et articulaires, ainsi que de maux de gorge, suivis de vomissements, de diarrhée, de douleurs abdominales et parfois d'éruptions cutanées.

Dans les formes graves apparaissent des signes hémorragiques tels que saignements de nez, saignements des gencives, présence de sang dans les vomissements ou les selles et rougeur des yeux.

Bien qu'aucun cas n'ait été enregistré sur le territoire national, la classification du niveau d'urgence sanitaire par l'OMS et le CDC Afrique, la létalité élevée du virus, de l'ordre de 30 à 50%, et les risques liés aux échanges internationaux, exigent la prise de mesures urgentes de préparation à une éventuelle importation de cette épidémie.

Afin de coordonner et d'optimiser cette préparation, le Ministre de la Santé Publique a prescrit un ensemble de mesures parmi lesquelles :

- La mise en alerte du Centre de Coordination des Opérations d'Urgence de Santé Publique ;
- Le renforcement de la surveillance épidémiologique axée sur la détection des fièvres hémorragiques virales dans les formations sanitaires, en communauté et aux portes d'entrée du pays ;
- La préparation des formations sanitaires à la prise en charge des cas, par l'identification et l'aménagement des espaces dédiés et le renforcement des mesures de prévention et de contrôle de l'infection en milieu hospitalier, notamment l'utilisation des équipements de protection individuelle et le triage rigoureux des malades ;
- Le renforcement de la communication et de la sensibilisation au sein des communautés.
- L'évaluation de l'état de capacité de réponses du Cameroun.

Par ailleurs, la collaboration avec les autres administrations impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie « Une seule santé » sera renforcée dans le cadre de la gestion de cette alerte.

Aux populations, le Ministre recommande plus que jamais de continuer à respecter les mesures de santé publique permettant de limiter la propagation des maladies, notamment :

- Se laver fréquemment les mains à l'eau propre et au savon ;
- Éviter tout contact direct avec une personne malade ou décédée présentant les signes de la maladie, ainsi qu'avec ses effets personnels ;
- Éviter le contact avec les animaux sauvages malades ou trouvés morts et éviter de les consommer ;
- Se rendre immédiatement dans la formation sanitaire la plus proche dès l'apparition des signes de maladie, étant entendu que la prise en charge précoce augmente nettement les chances de guérison.

Pour toute information supplémentaire ou devant toute situation suspecte, appeler le numéro vert 1510.

22 MAI 2026



Dr. Manounda Malachie